

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 juillet 2004
(convocation du 28 juin 2004)

Aujourd'hui Lundi Douze Juillet Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise,
M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette,
M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max,
M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,
M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre,
M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques,
Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel,
Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée,
M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel,
Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan,
Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique,
Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude,
M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel,
M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard,
Mme LACUEY Conchita, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain,
M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel,
M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier,
M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain
M. BANNEL Jean-Didier à M. CANOVAS Bruno
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
Mme CASTANET Anne à Mme CAZALET Anne-Marie
M. CASTEL à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. CAZENAVE Charles à Mme DARCHE Michelle
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU (jusqu'à 10 h 30)
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge

Mme ISTE Michèle à M. CORDOBA Aimé
M. JUNCA Bernard à M. DAVID J. Louis (à partir de 11 h 45)
Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère
M. LABARDIN Michel à M. FAVROUL Jean-Pierre
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à M. NEUVILLE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. MILLET Thierry
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. PONS Henri à Mme PUJO Colette (à partir de 11 h 45)
M. QUANCARD Joël à Mme FAYET Véronique
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. ROUSSET à M. GUILLEMOTEAU (à compter de 10 h 30)
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Construction du tramway 1ère phase - Parc relais "Arts et Métiers" à Talence - Marché de maîtrise d'oeuvre n° 01/384 U - Avenant - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 12 octobre 2001, le Conseil de Communauté a décidé de retenir le groupement Lortie et Schall (Schall mandataire)/Carniato/Cetab Ingénierie/Atelier de paysage B et J.N Tounier/Aartill pour la maîtrise d'œuvre du parc relais Arts et Métiers à Talence.

Ce bâtiment, qui devait être édifié en 2 tranches, la première de 420 places, la seconde de 180 places à édifier ultérieurement, comportait également 10 places pour les motos et 100 pour les bicyclettes, des locaux techniques et de services.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux de construction s'élevait à 4 869 191 € HT (valeur mars 2001) et le montant de la rémunération provisoire à 401 708,26 € HT.

Lors de l'approbation de l'avant projet détaillé par délibération n° 2002/0445 du 12 juillet 2002, il a été décidé :

- de réaliser en une seule phase les travaux de construction du bâtiment,
- de sécuriser le parc relais par un baraudage métallique du niveau semi enterré pour éviter les intrusions en dehors des heures d'ouverture.

Le coût prévisionnel des travaux a alors été fixé à 4 984 191 € HT, la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre restant inchangée.

Des modifications survenues pendant la construction et un arrêt de chantier consécutif à un vice de construction décelé en cours de réalisation, entraînent des frais supplémentaires de maîtrise d'œuvre, tant en phase études que travaux.

Il s'agit :

- des équipements complémentaires non prévus au programme tels l'interphonie, la vidéo, la gestion technique centralisée et la détection intrusion pour un montant de travaux supplémentaires de 88 678,00 € HT,

- de l'allongement des délais du chantier de 5 mois en raison de la malfaçon des dalles alvéolaires du niveau I, survenue durant l'été 2003 et des expertises conséquentes ainsi que de la démolition/reconstruction d'une partie de ces dalles.

Ces modifications des travaux initialement prévus impliquent, pour le groupement de maîtrise d'œuvre, une augmentation des missions DET et VISA pour le défaut des dalles et des missions PRO, VISA, DET et A.O.R pour les travaux supplémentaires.

L'incidence financière a, après négociation, été estimée à un montant global de 60 060,55 € HT (71 832,42 € TTC), soit 14,95 % du montant du marché, décomposé comme suit :

- 13 301,70 € HT pour les missions sur les travaux complémentaires,
- 46 758,85 € HT pour les missions relatives à l'arrêt et l'allongement du chantier, honoraires qui seront mis à charge de l'entreprise responsable.

En conséquence, il y a lieu de conclure un avenant n° 2 au marché n° 01/384 U afin de contractualiser ces modifications.

Le projet d'avenant augmentant de plus de 5 % le montant du marché, l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres a été sollicité en application de l'article 49-1 de la loi 93-122, modifiée le 8 février 1995.

Lors de sa séance du 23 juin 2004, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable sur la conclusion de cet avenant.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter au service des Marchés Publics.

Aussi, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser M. le Président :

- à signer l'avenant n° 2 au marché n° 01/384 U pour une plus value de 60 060,55 € HT, portant le forfait définitif de rémunération à 461 768,81 € HT, soit 552 275,50 € TTC,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN CAZABONNE

REÇU EN PRÉFECTURE LE 23 JUILLET 2004
--

